**Règlement Trophée Défi H 2019**

# PREAMBULE

Le DEFI H s’inscrit dans le cadre de l’insertion et de l’accessibilité des personnes en situation de handicap.

Il vise à profiter des avancées technologiques d’aujourd’hui et des outils informatiques pour faciliter des usages ou en créer de nouveaux, pouvant s’inscrire dans le cadre de l’insertion et de l’accessibilité.

Les objectifs forts que Sogeti et le Monde Informatique souhaitent promouvoir sont ainsi :

* La génération d’idées et de concepts innovants dans ce contexte
* Le développement et la démonstration de ces idées à travers des prototypes et des simulateurs pour donner du sens et des cas d’usages concrets à ces idées en collaboration avec des associations spécialisées dans le handicap.
* L’intégration de l’aspect financier et du modèle économique associé pour estimer la capacité de déploiement et la mise à disposition du plus grand nombre
* L’accompagnement de l’ensemble du déroulement du projet par une communication adaptée en mettant l’accent sur les progrès et les apports du projet mais également sur les problèmes rencontrés.

# Article 1. Sociétés organisatrices

Les sociétés

Sogeti France, SAS au capital de 39 658 040 € immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 479 766 842, dont le siège social est situé au 24 rue du Général Eboué 92 136 Issy-les-Moulineaux et toute société lui succédant dans ses droits ou obligations (ci-après « Sogeti France »)

Et

Le Monde Informatique, SAS au capital de 5 000 000 € immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 500 034 574 00045, dont le siège social est situé au 26, rue Danielle Casanova 75002 Paris.

Organisent le DEFI H 2019 (ci-après « le DEFI H »).

# Article 2. Définitions

**Coach Sogeti :** salarié de Sogeti France volontaire pour encadrer une équipe projet.

**Equipe projet :** groupe de participants.

**Jury** : Il sélectionne les dossiers lors de la phase de candidature et évalue les projets des équipes lors de la phase de réalisation.

Le Jury est composé de la façon suivante :

* 1 représentant pour chaque partenaire du DEFI H ;
* 1 représentant pour chaque organisateur.

**Organisateur(s) :** individuellement ou collectivement, Sogeti France et Le Monde Informatique organisent le DEFI H.

**Partenaires :** entreprises ou associations soutenant le DEFI H. La liste figure sur la Plateforme DEFI H.

**Participants :** personnes physiques répondant aux conditions prévues par l’article 4 du présent règlement prenant part au DEFI H.

**Plateforme DEFI H :** plateforme Internet du Défi H accessible à l’adresse <https://www.fr.sogeti.com/defih>

# Article 3. Durée

Le DEFI H 2019 commence le 15 novembre 2018 et prend fin en avril 2019. Il se déroule en deux phases :

* La phase de dépôt et de sélection des candidatures du 15 novembre 2018 au 14 décembre 2018 (23h59) ;
* La phase de réalisation des projets du 2 janvier au 31 mars 2019 (23h59).

Le calendrier du DEFI H est présenté à l’Annexe 1 du présent règlement. Il est donné à titre indicatif. Les Organisateurs se réservent le droit de le modifier si besoin.

Toute modification du calendrier est notifiée aux Participants et figure sur la Plateforme Défi H.

# Article 4. Modalités de participations

La participation au DEFI H est libre et gratuite.

Le DEFI H est ouvert à tout étudiant régulièrement inscrit pour l’année scolaire 2018-2019 dans une école d’ingénieur ou une université.

La participation au DEFI H s’effectue en Equipe projet, constituée de :

* 3 à 5 Participants représentant une même école d’ingénieur ou une même université. Si en cours de projets, le nombre d’étudiants devient inférieur à 3, l’équipe projet concernée s’engage à trouver dans les 8 jours un suppléant au Participant défaillant pour permettre la pérennité du projet.

Chaque Equipe projet est accompagnée au cours du DEFI H par :

* 1 représentant d’une association active sur le sujet du handicap de son choix
* 1 Coach Sogeti désigné par les Organisateurs.

# Article 5. Objet du DEFI H

Les Equipes projets sont en lice pour promouvoir une idée innovante dans le cadre de l’insertion et de l’accessibilité des personnes en situation de handicap, sous forme d’un prototype et d’une vidéo.

Le résultat de leur travail est soumis au jury qui détermine le vainqueur selon les modalités présentées par le règlement.

# Article 6. Phase de dépôt et de sélection des candidatures

* 1. **Présentation des candidatures**

Cette phase commence le **15 novembre 2018** et prend fin le **14 décembre 2018 (23h59).**

Chaque Equipe projet doit envoyer un dossier de candidature complet avant le jeudi 14 décembre 2018 (23h59) à l’adresse suivante : ledefih@sogeti.com.

Le dossier de candidature se compose de :

* l’Annexe 2 « Dossier de Candidature » dument complétée,
* Pour chaque Participant, membre de l’Equipe Projet :
	+ L’annexe 3 : Autorisation d’utilisation du droit à l’image,
	+ L’annexe 4 : Déclaration sur l’honneur.

🛈 Seuls les dossiers de candidatures complets sont pris en compte par les Organisateurs.

# Critères de sélection des dossiers

Le Jury sélectionne les dossiers au regard des objectifs et de l’esprit du DEFI H.

Un maximum de 10 dossiers de candidatures répondant à ces critères sont retenus pour participer à la phase de réalisation des projets.

# Article 7. La phase de Réalisation des projets

* 1. **Livrables attendus**
* Pitch de cérémonie de lancement : format libre - video ou PowerPoint
* Video de présentation de 2 min
* Prototype
	1. **Les grandes étapes**
1. Etape 1
* Trouver une association partenaire
* Créer un nom et un logo
	+ - Créer et animer un compte Facebook et Twitter durant toute la durée du concours
1. Etape 2
* Présenter le projet, l’Equipe projet, l’association et le Coach Sogeti sous format libre (video ou PowerPoint) lors de la cérémonie de lancement
1. Etape 3
* Participer aux réunions de suivi de projet organisées par le Coach Sogeti
1. Etape 4
* Remise des dossiers finaux et vidéos
1. Etape 5
* Promouvoir les votes du public sur les réseaux sociaux et établissements scolaires
1. Etape 6
* Présentation de la vidéo et du prototype du projet
* Participation à la cérémonie de remise des prix
	1. **Critères d’évaluation finaux**

Les projets sont évalués par le Jury en fonction des critères suivants :

* Caractère innovant du projet
* Confrontation terrain (lien avec l’association)
* Impact sur le handicap
* Appréhension des critères économiques et environnementaux
* Qualité de la video
* Mise en visibilité du projet

Au cours du DEFI H, les Equipes projets doivent mener des actions de communication sur les coulisses de leur projet sans pour autant en divulguer le contenu. Ces actions de communications décrivent l’association partenaire du projet, l’avancement des travaux ou encore l’humeur du jour.

Ces communications s’effectuent sur la plateforme du DEFI H, ainsi que sur les réseaux sociaux, dans le respect de leurs conditions d’utilisation respectives.

Dans ce cadre, seront pris en compte le nombre de followers, le nombre de commentaires sur les réseaux sociaux, la créativité et l’innovation.

Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables d’une exclusion de l’équipe étudiante d’un ou plusieurs réseaux sociaux en cas d’infraction à ces règles d’utilisation.

# Moyens financiers et techniques

Les Organisateurs n’allouent aucun moyen financier aux Participants. Les Equipes projet doivent présenter le budget prévisionnel nécessaire à la mise en pratique du projet et faire preuve d’innovation sur le plan organisationnel et financier de celui-ci.

Les Equipes projet ne peuvent solliciter sans autorisation préalable une autre société ou association tiers.

# Suivi et coordination projet

Chaque Equipe projet désigne un coordinateur. A chaque réunion il rédige un compte-rendu d’avancement du projet avec le Coach Sogeti et le représentant de l’association partenaire.

Le Coach Sogeti valide le contenu de la vidéo avant envoi au Jury.

La vidéo doit être envoyée à l’adresse suivante : ledefih@sogeti.com.

Les Coachs Sogeti font des points réguliers pour vérifier le bon avancement du projet.

# Article 8. Droits de l’organisateur

Les Organisateurs se réservent le droit, sans que leurs responsabilités ne puissent être engagées de ce fait et sans contrepartie financière :

* de prolonger ou de mettre fin au concours,
* de procéder à toute modification jugée utile au bon déroulement du DEFI H,
* de procéder à toute modification du présent règlement,
* d’exclure une Equipe projet en cas de violation du présent règlement.

# Article 9. Prix

Les trois meilleures Equipes projet recevront les sommes suivantes à se répartir entre les différents Participants constituant l’Equipe projet :

* 1er prix : quatre mille (4 000) euros
* 2ème prix : deux mille (2 000) euros
* 3ème prix : mille (1 000) euros

Les Organisateurs se réservent le droit de modifier à tout moment les prix sans avoir à le justifier.

Aucune contrepartie financière ou matérielle autre que celles indiquées dans le présent règlement ne sera accordée aux candidats.

# Article 10. Communication relative aux projets et aux Participants par les Organisateurs

La participation au concours entraîne l’accord des Participants pour la diffusion de leurs projets, de leurs noms et des informations relatives au projet, sous réserve d’éventuels accords de confidentialité.

Les Participants restent titulaires des droits de propriété intellectuelle relatifs qu’ils pourraient créer.

Les Participants s’engagent à titre gratuit, à autoriser les Organisateurs à communiquer tout élément d’information relatif à leurs projets, sur tout support, pour la durée légale de protection des droits de propriété intellectuelle et pour le monde entier.

Les Organisateurs s'engagent à respecter les droits moraux des candidats, en particulier en mentionnant leur nom lors de toute utilisation desdites créations, de la manière qui lui semble la plus adaptée au support.

# Article 11. Défense de la propriété intellectuelle

Les Participants garantissent aux Organisateurs que les travaux soumis ne contiennent aucun élément susceptible de constituer une contrefaçon ou atteinte aux droits des tiers.

Certains projets impliquant des tiers peuvent nécessiter la conclusion d’accords de confidentialité par l’ensemble des personnes devant travailler sur le projet.

Toute œuvre de l’esprit produite le cadre du concours «DEFI H 2019», quel qu’en soit le support reste la propriété exclusive de son auteur.

La reproduction, la représentation ou l’exploitation de tout ou partie des éléments relatifs au DEFI H, le présent règlement compris, sont strictement interdites. Toutes les marques, logos, textes, images, vidéos et autres signes distinctifs utilisés en lien avec le DEFI H, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par le Code de la propriété intellectuelle et ce pour le monde entier. Leur reproduction non autorisée constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

**Article 12. Contact de l’organisation**

Toutes les demandes concernant le concours DEFI H devront être adressées à l’adresse suivante : ledefih@sogeti.com

# Article 13. Droit à l’image

Les événements liés au déroulement et aux manifestations du DEFI H font l’objet de médiatisation par l’écrit, y compris numérique, l’image et la parole. La participation au DEFI H emporte acceptation du présent règlement et spécialement autorisation d’utilisation des noms cités et des images pour les besoins de la relation des événements selon les conditions spécifiques prévue par l’Autorisation de Droit à l’image signée individuellement par chaque Participant.

# Article 14. Données à Caractère Personnelle

Sogeti France recueille les dossiers d’inscription au DEFI H.

Sogeti France s’engage à traiter les données personnelles collectées dans le cadre du DEFI H conformément aux Binding Corporate Rules – responsable de traitement qu’elle a mis en place. Le traitement est basé sur le consentement des Participants. Les Participants disposent d’un droit d’accès, d’opposition, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant sur simple demande à : ledefih@sogeti.com, conformément à la Procédure relative à l’exercice des droits et plaintes des personnes concernées.

Afin de garantir ces droits, la Société organisatrice a nommé un *Responsable de la protection des données personnelles* (dpofrance.fr@capgemini.com).

L’exercice du droit d’opposition par un Participant entraîne automatiquement son retrait de la liste des Participants au Concours.

# Article 15. Comportement attendu des Participants - Respect du présent règlement

Les Organisateurs se réservent le droit d’exclure tout Participant en cas de non-respect du présent règlement.

# Utilisation des médias sociaux

Les Participants doivent respecter les règles d’utilisation des réseaux sociaux qu’ils utilisent dans le cadre du DEFI H.

# Responsabilité

Les Participants sont responsables de leurs actes et de leurs propos.

Ils s’engagent notamment:

* A ne pas tenir de propos malveillants, diffamatoires, discriminatoires ou racistes ;
* A conserver, dans les échanges, une attitude courtoise et constructive, et ne pas avoir de comportements qui pourraient s’assimiler à la menace, de l’intimidation ou du harcèlement
* A ne pas diffuser d’informations personnelles sans autorisation ;
* A ne pas poster de contenus qui enfreignent la propriété intellectuelle des Organisateurs, des Partenaires ou de tiers (droits d’auteurs, marques commerciales…) ;
* A ne divulguer aucune information concernant les Organisateurs ou les Partenaires dont ils pourraient avoir connaissance à l’occasion du DEFI H ;
* Ne pas utiliser de moyens frauduleux pour fausser les résultats du DEFI H, notamment l’achat de mentions « j’aime », « like » sur les réseaux sociaux. Ces mentions seront supprimées et non prises en compte dans le cadre du DEFI H.

# Article 16. Litige et modification du règlement

Le présent règlement est soumis au droit français. Toute question d’application ou d’interprétation du règlement ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, doit être transmise aux Organisateurs, dont les coordonnées figurent à l’article 12.

Les demandes doivent comporter obligatoirement les coordonnées exactes du demandeur (nom et adresse).

Aucun autre mode de contestation ou de réclamation ne peut être pris en compte.

Elle est tranchée souverainement, selon la nature de la question, par les Organisateurs dans le respect de la législation française.

# Annexe 1

# Calendrier du DEFI H :

|  |  |
| --- | --- |
| **14 décembre 2018 minuit** | Limite de dépôt des dossiers de candidature |
| **19/20 décembre 2018** | Sélection des projets  |
| **2 janvier 2019** | Démarrage des projets  |
| **Courant janvier 2019** | Cérémonie de lancement  |
| **4 mars 2019** | Remise des vidéos  |
| **Du 25 au 31 mars 2019** | Votes sur internet  |
| **Début avril 2019** | Soutenance des projets et cérémonie de remise des prix  |

# Annexe 2

# Dossier de candidature DEFI H

Le dossier de candidature présentera le projet selon les critères suivants :

# NOM DU PROJET...........................................................................................

**Equipe projet**

Etablissement..................................................................................................

Cursus / Promotion...........................................................................................

Coordinateur....................................................................................................

Téléphone……………………………………………E-mail...............................................................

# Association partenaire

Nom...............................................................................................................

Adresse du siège social ....................................................................................

.....................................................................................................................

Site internet …………………………………………E-mail.......................................................

Date de création ……………………………………Nombre d’adhérents ..................................

Nom du Président .............................................................................................

# Le projet

a) Résumé du projet ..............................................................................................

.......................................................................................................................

.......................................................................................................................

.......................................................................................................................

.......................................................................................................................

.......................................................................................................................

b) En quoi ce projet est-il innovant ? ........................................................................

............................................................................................................................

............................................................................................................................

............................................................................................................................

............................................................................................................................

1. En quoi ce projet favorise t’il l’insertion et l’accessibilité des personnes en situation de handicap...............................................................................................................

............................................................................................................................

............................................................................................................................

............................................................................................................................

1. Méthodes, moyens humains et techniques nécessaires pour la réalisation du projet

............................................................................................................................

............................................................................................................................

............................................................................................................................

............................................................................................................................

e) Déroulement, objectifs visés et résultats attendus

............................................................................................................................

............................................................................................................................

............................................................................................................................

............................................................................................................................

1. Calendrier prévisionnel (Programme précis du projet, dates, durée) ..............................

............................................................................................................................

............................................................................................................................

............................................................................................................................

**AUTORISATION D’UTILISATION DU DROIT A L'IMAGE**

Je soussigné(e)…………………………………………………………………………………………………………………………………………

Demeurant à …………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………..……………………………………………………….

.…………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

Donne à titre gratuit à **Sogeti France** et à toute autre entité du groupe Capgemini (ci-après « CAPGEMINI »), l’autorisation de :

a. capter, fixer, recevoir et conserver les photographies, les vidéos sonorisées ou non (incluant les entretiens) de ma personne, réalisées dans le cadre de ma participation au Défi H 2019, ainsi que toute vidéo que je transmettrai ;

b. reproduire, diffuser, adapter, modifier, afficher, publier, en totalité ou par extrait, ces photographies, vidéos ou entretiens, aux fins suivantes, communication interne ou externe, y compris publicitaire ou commerciale, formation, intégration à des œuvres multimédia, sur tout support et notamment Intranet, blogs et réseaux sociaux, supports physiques (documents, affiches, prospectus, etc.) numériques ou analogiques (radio/télévision), présents et à venir,

c. reproduire mon nom, ma situation professionnelle et toute autre citation de ma part.

La présente autorisation est consentie une durée de cinq (5) ans et pour le monde entier à compter de la date de signature.

Je reconnais d’ores et déjà être informé(e) et accepter que la décision d’exploiter ou non mon image sera laissée à la discrétion de CAPGEMINI. CAPGEMINIne prend à mon égard et à ce titre aucun engagement d’exploitation en tout ou partie des images enregistrées.

Si la durée d’utilisation du support est supérieure à la durée de la présente autorisation, j’autorise expressément CAPGEMINI à poursuivre l’exploitation dudit support, sous réserve que la première exploitation de celui-ci soit intervenue pendant la durée de validité de la présente autorisation.

Je comprends que CAPGEMINI ne peut pas contrôler l’utilisation faite, par des tiers, des contenus mis en ligne sur Internet ou les réseaux sociaux. CAPGEMINI ne pourra pas être tenue responsable des éventuelles réutilisations faites par des tiers des contenus accessibles publiquement.

Je reconnais avoir été informé que CAPGEMINI s’engage à traiter les données personnelles collectées dans le présent formulaire conformément aux Binding Corporate Rules – responsable de traitement qu’elle a mis en place. Le traitement est fondé sur l’intérêt légitime de CAPGEMINI. Je dispose d’un droit d’accès et rectification à ces données que je peux exercer auprès de : <insérer le contact personne/service qui gère la campagne>, conformément à la Procédure relative à l’exercice des droits et plaintes des personnes concernées. Afin de garantir ces droits, CAPGEMINI a nommé un *Responsable de la protection des données personnelles* (dpofrance.fr@capgemini.com).

Cette autorisation est régie et interprétée conformément au droit français. Les tribunaux français ont compétence exclusive pour connaître de tout litige né de l’interprétation et/ou de l’exécution de l’autorisation.

*\* Merci de cocher les cases correspondant à votre choix*

Fait en deux (2) exemplaire à :……………………………………………………………………………………………………………..

Le :……………………………………………………………………,

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

DECLARATION SUR L’HONNEUR

Je soussigné(e) **Madame/Monsieur……………………………………… déclare sur l’honneur :**

# remplir les conditions de participation au DEFI H telles que figurant dans le règlement du DEFI H ;

* **m’engager à respecter le règlement du DEFI H et particulièrement l’article relatif au « Comportement attendu des Participants ».**

**J’ai bien pris note que les Organisateurs se réservent le droit d’exclure tout Participant qui enfreint les termes du règlement du DEFI H.**

**Fait à**

**le…………..**

**Madame/Monsieur ……………………..**

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »